

sur le site www.venerand.fr le: 04/03/2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

L'AN DEUX MIL VINGT SIX

LE 20 JANVIER A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 JANVIER 2026

PRESENTS : Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoint ; MMES et MM. CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MELLOUL Jacques, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSES : BORZEIX-CONCAIX Raphaël, MARTINEAU Marie-Andrée

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : FICHEL Véronique.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil du mardi 9 décembre 2025
- Protection Sociale Complémentaire : prévoyance santé
- Mobilisation du restant du fonds de concours avec les travaux complémentaires sur la salle municipale
- Modification des statuts du SDEER
- Délégation de signature pour autorisation d'urbanisme du Maire
- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 pour l'Eau Potable/ Assainissement Collectif/ Assainissement Non Collectif
- Biens sans maître de Chez Portier
- Motion AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des Communes
- Questions diverses

1/ PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La

participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-Dans le domaine de la santé, de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

-de fixer le montant mensuel de la participation à 15 € par agent et de le faire évoluer, le cas échéant, en fonction du montant prévu par le décret.

-d'inscrire les crédits nécessaires à la participation au budget.

2) DEMANDE DE MOBILISATION DU RESTE DU FONDS DE CONCOURS A SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE LA SALLE MUNICIPALE

Mme le Maire rappelle au conseil que les travaux 2025 sur la salle municipale ont fait l'objet d'une demande de fonds de concours de Saintes Grandes Rives l'Agglo.

Des travaux complémentaires non prévus initialement se sont ajoutés, notamment la rénovation des puits de désenfumage et la mission de contrôle technique.

Vu que l'enveloppe de 50 000€ allouée dans le cadre du fonds de concours n'a pas été consommée entièrement, Mme le Maire propose de faire une nouvelle demande pour ces travaux complémentaires :

- le montant TTC s'élève à 3 935.20€

Travaux et entreprise	H.T	T.T.C
Puits de désenfumage-DB SARL	1740€	2 080.00€
Mission de contrôle - DEKRA	1 546€	1 855.20€
Total	3 286,00€	3 935.20€

-Le financement se décomposerait ainsi :

Organismes	Montants sollicités HT
Coût du projet HT	3 286,00 €
Total subventions	0,00 €
Reste à Charge HT	3 286,00 €
... dont Commune de Vénérand	1 644,00 €
... dont Fonds de concours Saintes Grandes Rives, L'Agglo	1 642,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-De demander le fonds de concours pour participer aux frais complémentaires de rénovation de la salle municipale à hauteur de 50% du montant HT hors subvention, soit 1 642€

-D'adopter le nouveau plan de financement ci-dessus.

3) MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Mme le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Mme le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

4) DELEGATION DE SIGNATURE POUR UNE AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DU MAIRE

Vu la Loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique visant à prévenir tout conflit d'intérêt,

Vu l'article L422-7 du code de l'urbanisme qui dispose que « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Considérant que Madame le Maire de Vénérand a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme référencée n° DP 017 462 25 00026 relative à des travaux portant sur son domicile propre,

Considérant qu'elle est de ce fait intéressée au projet et ne peut signer la décision,

Le conseil est invité à désigner un adjoint pour rendre cette décision et signer l'arrêté d'autorisation d'urbanisme.

Mme le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-Désigne Mme Martine TEXIER, 1^{ère} adjointe, pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme DP 017 462 25 00026 au nom de Mme LIBOUREL Françoise.

-Autorise Mme Martine TEXIER à signer la décision portant sur l'autorisation d'urbanisme désignée ci-dessus et tous documents relatifs à cette affaire.

5) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Mme le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Mme le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

6) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Mme le Maire indique au conseil avoir reçu de la part d'une famille de la Commune une demande d'aide exceptionnelle de 300€ suite à divers imprévus. (Annexe 1)

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-Décide de verser une aide de 300€ au profit d'une famille de Vénérand. Les modalités de cette aide figurent en annexe.

Questions diverses :

Remerciements des colis de Noël :

Mme le Maire présente au conseil les courriers de remerciements reçus en mairie. Les cadeaux des enfants ont été, cette année encore, très appréciés. Les aînés et les enfants se retrouveront le jeudi 22 janvier 2026 pour un après-midi intergénérationnel dans la salle municipale.

Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 pour l'Eau Potable/ Assainissement Collectif/ Assainissement Non Collectif :

Mme le Maire présente les RPQS mis à disposition des conseillers via le site internet de la Commune et qui resteront consultables les mois à venir par ce biais. Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette présentation ne nécessite pas une délibération d'approbation ou de validation, mais doit en revanche être inscrite au procès-verbal de séance.

Evolution des effectifs scolaires :

Mme le Maire fait part au conseil du courrier de l'Inspection d'Académie concernant les effectifs estimés pour les prochaines années sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Le Douhet-Vénérand. La baisse se poursuit avec 111 élèves attendus en 2026 avant une légère augmentation au cours des deux années suivantes. Mme le Maire indique s'en être entretenue avec le directeur d'école, M. LACOUTURE, qui n'est pas inquiet concernant le maintien du RPI à 5 classes.

Programmation des animations 2026 :

Mme Véronique FICHEL, 3^{ème} adjointe, présente le programme des animations pour 2026.

- le vendredi 1^{er} mai : Brocante
- le 9 mai : Ville à Joie et l'Art est dans le Pré
- le 23 mai : Fête de la nature
- le 12 juin : Préludes- les modalités seront précisées lors de la prochaine réunion en février.
- les 13 et 14 juin : Escapades sur la Charente. Pas de passage sur Vénérand mais Burie aura besoin de bénévoles.
- le 1^{er} juillet (date à confirmer) Jeux inter-villages soit à Bussac-Sur-Charente, soit à Chaniers à une autre date.

Lotissement Le Bois des Forts :

Mme le Maire informe le conseil de la réception ce matin des travaux du lotissement. L'enrobé a été réalisé mais les bordures CR2 n'ont pas été posées comme initialement prévues pour permettre de respecter le budget initial malgré la dépense imprévue liée au déplacement des compteurs sur les lots 3 et 4.

Réunion sur le bilan des épandages des boues 2025 :

M. Stéphane CAILLAULT expose le bilan des épandages de boues 2025 de la station d'épuration de Saintes. Un bilan positif avec 200 tonnes de plus de traitées par rapport à 2024. Il n'y a pas eu d'inondation et les analyses concernant les métaux lourds sont bonnes. En projet, la rénovation de la plateforme et la couverture de la zone de stockage.

Pays de Saintonge Romane :

M. Jacques MELLOUL indique avoir participé au comité syndical du 10 décembre 2025 largement consacré à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et au bilan financier 2025. La situation financière du Pays de Saintonge Romane est saine avec l'absence de déficit pour la 6^{ème} année consécutive. L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le lancement d'un nouveau Système d'Information Géographique (SIG).

Les nounous à la bibliothèque :

Mme Véronique FICHEL explique que les bénévoles de la bibliothèque ont proposé aux nounous et aux enfants qu'elles gardent un spectacle de marionnettes très apprécié et qui avait pour thème la politesse.

Championnat de lecture à l'école :

Mme le Maire et Mme FICHEL ont participé à un concours de lecture organisé pour les classes de CM 1 et CM 2 du RPI. Il s'agissait pour les élèves de lire le mieux possible un texte de leur choix pendant 2 minutes 30 devant le public composé de leurs camarades et d'adultes. 28 élèves se sont prêtés à l'exercice.

Les dates à retenir :

- Le 22 janvier 2026 : Après-midi intergénérationnel à 14h dans la salle municipale avec l'association Temps Libre et les enfants de l'école de Vénérand.
- Le vendredi 6 février 2026 : Visite de la maison de l'aqueduc pour les anciens bénévoles et anciens conseillers qui ont participé aux travaux.
- Le mardi 24 février 2026 : Prochain conseil et vote du CFU
- Le vendredi 27 février 2026 : Repas élus et agents à 19h30

La séance est levée.

Le Maire,
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,
Véronique FICHEL

